

4 attitudes/qualités pour être un bon syndic de copropriété

Manque de réactivité, inefficacité, mauvais conseiller... Les clichés sur les syndics sont parfois le reflet de la réalité. Au fait, c'est quoi un bon syndic de copropriété ? Découvrons 4 qualités essentielles pour permettre à un syndic d'être considéré par ses clients comme un bon professionnel.

Un professionnel disponible et réactif...

Le syndic doit être à l'écoute des copropriétés, au sens premier. Sa mission est de répondre aux appels, demandes, réagir aux mails le sollicitant pour un problème, un besoin d'intervention. L'inertie des syndics est la première cause de désespoir des copropriétés. La raison ? Souvent un manque de personnel pour prendre les appels et les relayer.

*A savoir : le cabinet Lesur Immobilier suit les temps de prise en charge par ses équipes en vue de rester sur un **objectif de prise en charge en moins de 48h***

Doté de compétences juridiques, comptables...

Un bon syndic connaît son environnement juridique, suit avec son équipe des formations pour être toujours en phase avec l'actualité réglementaire. Il dispose, bien évidemment, des connaissances indispensables pour simplifier la comptabilité et présenter le bilan. Son rôle est simple : présenter en AG un état des lieux de la copropriété avec toutes les données permettant aux copropriétaires de prendre des décisions... en toute connaissance de cause.

Un professionnel bien épaulé

Le syndic sait s'entourer, au-delà de son équipe, de partenaires de qualité. Au fil de son expérience, il a su créer un réseau d'entrepreneurs fiables et efficaces sur tous les corps de métier essentiels à son activité. Il peut mobiliser les expertises lorsqu'il n'est pas en totale maîtrise d'un sujet.

A savoir : le cabinet Lesur Immobilier va ainsi à la rencontre des entreprises au travers de réseaux professionnels. « On est plus fort à plusieurs pour proposer et apporter une solution ».

Etre à l'écoute et transparent

Un bon syndic accompagne le conseil syndical pour l'aider dans ses décisions. Une copropriété ne doit pas avoir besoin de réclamer les documents. La mise en place d'un extranet efficace permet ainsi au conseil syndical d'avoir accès à tout moment aux documents de la copropriété : livre comptable actualisé, contrats en cours, factures de l'exercice, relevés de dépenses, fiches de paie... Besoin des relevés bancaires ? Pas d'inquiétude, le cabinet Lesur Immobilier les met à disposition selon une fréquence définie dans le contrat.

© Lesur Immobilier, Sylvie Peylaboud